



LE DOMAINE DU CEDRE

SARL EDOUARD LOISIRS

Parc Résidentiel de Loisirs

81600 RIVIERES

Tél. 05 63 81 55 60

Fax 05 63 41 12 96

E-Mail : info@domaineducedre.fr

Site Internet: www.domaineducedre.fr

CONTRAT DE RESERVATION

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons un séjour dans le **TARN**, dont le descriptif est joint au présent contrat. Vous voudrez bien vous conformer aux indications énoncées ci-dessous :

NOM DU CLIENT

POUR LA PERIODE :

du.....à 16 heures, au.....à 10 heures

Prix du séjour.....assurance annulation (facultative 3%).....Total.....

ADRESSE DU CLIENT

.....
.....
.....
enfants :.....

COMPOSITION DE LA FAMILLE

() Personnes dont :
- () adulte(s)
- () enfants(s) Age des

Capacité maximum de la location : 6 personnes

Animaux acceptés : 30 euros par semaine et par animal

Lors de votre arrivée une caution de 150 € vous sera demandée ; voir les conditions au dos.

Cette location prendra effet, si **SARL EDOUARD LOISIRS** reçoit avant le.....

-2 exemplaires du présent contrat, datés et signés,

-Un compte de 25% soit.....à régler par chèque bancaire à l'ordre de SARL EDOUARD LOISIRS

-Un solde de.....à verser 1 mois avant le début du séjour, soit le.....

Si vous résidez à l'étranger, faites établir par votre banque un virement bancaire sur notre compte. Joindre le justificatif du virement au contrat signé. De même pour le solde. Les frais de virement bancaire sont à la charge du client ; ils seront à régler au moment de l'opération ou facturés ultérieurement.

OBSERVATIONS

Le signataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso. Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction.

A RIVIERES, le
Signature du Prestataire

A , le
Signature du Client, précédée de la mention : « lu et approuvé »

Le client conserve 1 exemplaire du présent contrat de réservation. Les autres exemplaires doivent être retournés signés avec l'acompte ou le solde à :

SARL EDOUARD LOISIRS Le Domaine du Cèdre Parc Résidentiel de Loisirs 81600 RIVIERES

1 exemplaire sera retourné au Client et sera impérativement demandé à l'arrivée.

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

RESERVATION

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 25% du prix de séjour ou de la prestation et deux exemplaires du contrat signé par le client ont été retournés au service réservation et ceci dans huit jours suivant l'expédition du contrat.

Quelques jours après la réception de votre acompte, le service réservation vous retournera 1 exemplaire du contrat dûment accepté et notifiera le montant restant à régler et la date limite de règlement de cette facture, soit 30 jours avant le début du séjour.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente.

ANIMAUX

Tout client accompagné d'un animal doit avoir obtenu l'accord préalable.

ARRIVEE

Le client doit de présenter le jour mentionné sur le contrat de réservation. Un délai de 24 h est accordé. Passé ce délai, et sans avis notifié au service réservation, la réservation sera annulée. Aucun remboursement ne pourra alors intervenir.

ANNULATION

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour une annulation, la somme conservée par le service réservation :

-Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour	15 euros
-De 30 à 21 jours avant le début du séjour.....	25% du prix du séjour
-De 20 à 14 jours avant le début du séjour.....	50% du prix de séjour
-De 13 et 7 jours avant le début du séjour.....	75% du prix de séjour
-Moins de 7 jours ou non présentation.....	100% du prix de séjour

En cas d'annulation du fait du service réservation, le client recevra, outre la totalité des sommes versées, une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait, à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou par sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance des participants.

INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

MODIFICATIONS

Dans le cas où le séjour serait modifié sur des événements essentiels avant son commencement, du fait du prestataire le client peut, dans un délai de 7 jours après avoir été averti :

-Soit mettre fin à sa réservation

-Soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant au contrat précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation de prix que celles-ci entraînent.

Lorsque, après le départ, le séjour est modifié par le service réservation sur des éléments essentiels, le client peut, à son tour, demander le remboursement des prestations non exécutées et non remplacées. Le client ne peut, sauf accord préalable de l'organisateur, modifier le déroulement de son séjour. Les frais de modifications restent entièrement à la charge du client, sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'a pas bénéficié du fait de ces modifications. Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Au cas où ce nombre serait dépassé, le service réservation se réserve le droit de modifier ou de résilier le contrat.

ASSURANCE

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué. Il doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension « location vacances ». Le service réservation attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance annulation et se verra remboursé des sommes versées.

INSCRIPTIONS TARDIVES

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

RECLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec avis de réception au service réservation au plus tard huit jours après la fin du séjour. Tout litige concernant l'état descriptif ou l'état des lieux ne pourra être soumis au service réservation au-delà du troisième jour d'occupation.

MEUBLES SAISONNIERS

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et dans un usage conforme à la description des lieux. A son départ, il rendra le logement aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

La location conclue entre les parties du présent contrat ne pourra bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du service réservation. Le locataire, signataire du contrat conclu pour la période qui ne pourra excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du contrat aux torts du locataire, le montant de la location restant définitivement acquis au service réservation.

Les locataires se font à la semaine, en règle générale du samedi au samedi et parfois le week-end en dehors de la pleine saison.

Un inventaire sera effectué par le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ. **Une caution pourra être exigée** (valeur d'une semaine de location maximum). Le propriétaire dispose d'un délai pouvant aller jusqu'à une semaine après le départ des locataires pour la restituer, déduction faite des détériorations ou des coûts de remise en état des lieux. Le nettoyage du meublé est à la charge du locataire.